

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 28 Mai 2018**

**Objet**

**Adhésion pour  
l'année 2018 à  
l'Association. «  
Vacances  
Ouvertes ».  
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –  
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –  
Mme VELU à M. CALT**

**Absent Excusé :**

**M. BELLOC**

**Absente :**

**Mme CAGNIN**

**Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Vacances Ouvertes » agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports propose pour l'année 2018 un appel à projet pour les séjours de jeunes dont les quotients familiaux sont inférieurs à 900 €.

L'aide est attribuée à l'organisateur du séjour. La Ville, au titre des séjours Eté, peut déposer une demande dans le cadre de l'appel à projets 2018.

Pour bénéficier des possibilités d'aides de « Vacances Ouvertes, la Ville doit adhérer à l'association en s'inscrivant et en versant une cotisation annuelle fixée, pour 2018, à la somme de 165 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu l'intérêt pour la commune que représente l'adhésion à cette Association ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie Participative du 17 Mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**ACCEPTE** le principe d'adhésion à l'association « Vacances Ouvertes ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement (cf document joint).

**AUTORISE** le paiement de cent soixante-cinq euros correspondant à l'adhésion au titre de l'année 2018.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 « service Jeunesse ».

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018**

**Le Maire,**



Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : <b>31</b>
Pour : 31
Contre :
Abstention :